

## I. Marchandises

### A. Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de **HEMP it** et de son client dans le cadre de la vente de semences de chanvre. Toute prestation accomplie par **HEMP it** implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

HEMP it se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. En cas de modification, il sera appliqué à chaque commande les conditions générales de vente en vigueur au jour de la commande

### B. Variétés

En l'absence de commande précoce, les variétés fournies seront prises dans le stock disponible de **HEMP it**, en tenant compte des souhaits du client, et de la disponibilité des variétés en stock au jour de la demande.

Si les commandes précoces dépassent les disponibilités pour une variété, ces quantités seront proratisées entre les différentes commandes, et d'autres variétés seront proposées en remplacement pour les quantités non fournies.

Pour les ventes 2021, la gamme variétale proposée est la suivante :

EARLINA 8FC (E08)	ORION 33 (O33)
USO 31 (U31)	SANTHICA 70 (S70)
FERIMON (F12)	FUTURA 75 (F75)
FEDORA 17 (F17)	FIBROR 79 (F79)
FELINA 32 (F32)	FUTURA 83 (F83)
SANTHICA 27 (S27)	DIOICA 88 (D88)

De même, compte tenu de la nature des produits vendus, de facteurs difficiles à prévoir et à maîtriser pouvant varier en fonction de l'environnement, des régions, des conditions agronomiques et atmosphériques (cas de la force majeure), nos sacs de semences ne sauraient par conséquent comporter une garantie de récolte.

### C. Aucun Organisme Génétiquement modifié (OGM)

A moins que les produits ne soient spécifiquement indiqués comme OGM, les semences ou les variétés fournies par le vendeur seront obtenues sans avoir recours à des techniques de modification génétique qui conduisent à des organismes génétiquement modifiés auxquels s'applique la directive 2001/18 du Parlement européen et du Conseil des Communautés européennes du 12 mars 2001 relative à la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement.

## II. Tarifs

### A. Prix

Les prix des semences vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxe. Par voie de conséquence, seront ajoutés la TVA, la Cotisation Volontaire Obligatoire chanvre industriel\* et les frais de transport.

Le conditionnement minimum est de 1 kilogramme pour l'ensemble de notre gamme variétale et ce dans la limite de 10 kilogrammes par variétés et selon nos stocks alloués. Pour toute commande en conditionnement de 1kg seront facturés des frais administratifs et de conditionnement - certification de 80 € HT.

Le franco de port (hors taxe gasoil et frais annexes) n'est pas applicable. Pour tout point de livraison supplémentaire, seront facturés des frais de logistique de 60 € HT par point de livraison supplémentaire. Des frais supplémentaires de transport pour fractionnement de commande seront appliqués. Le franco de port ne s'applique pas sur les appoints de commande.

HEMP it s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement.

Le montant des frais de port est calculé en fonction du poids et du volume de la commande et de l'adresse de livraison. Toute modification de l'un ou de l'autre entrainera une actualisation de ce coût.

Des frais liés à la demande de certificat phytosanitaire pour les exportations seront facturés (40€).

\*Cotisation volontaire obligatoire : se renseigner directement auprès d'INTERCHANVRE.

### B. Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

### C. Modalités de règlement

Le règlement des commandes s'effectue par virement.

Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser le montant global de la facture pro forma si la commande est inférieure à une tonne ou un acompte de 50% du montant global de la facture pro forma pour toute commande à partir d'une tonne, le solde devant être payé avant l'expédition ou l'enlèvement des semences, dans un délai d'1 mois avant la date d'expédition prévue.

L'acompte sera perdu si le solde n'a pas été réglé avant le 01 Avril 2021.

### D. Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, des pénalités égales à quatre fois le taux d'intérêt légal seront appliquées après mise en demeure.

Le taux d'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Ces pénalités seront calculées sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une somme forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Articles 441-6, I alinéa 12 et D.441-5 du code de commerce).

**E. Validation**

**HEMP it** accuse réception de la commande dès son enregistrement, par l'envoi d'une pro forma, et s'engage à les honorer dans la limite des stocks disponibles. A défaut de disponibilité, **HEMP it** s'engage à informer le client et à lui proposer une solution de remplacement que le client peut accepter ou refuser.

Après le processus de commande, le fait de valider la proposition commerciale par le paiement de la somme globale ou de l'acompte signale l'acceptation complète de la commande ainsi que des présentes conditions générales de vente ce, sans aucune réserve.

**HEMP it** se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande venant d'un client avec lequel un litige existe ou a existé.

**F. Modification et annulation**

Toute demande de modification d'une demande avant son expédition n'est possible qu'avec l'accord express du service client par courriel à [commercial@hemp-it.coop](mailto:commercial@hemp-it.coop). Si la commande concerne des articles périssables ou est déjà en cours de conditionnement ou d'expédition, **HEMP it** se réserve le droit de refuser la modification d'une commande.

En cas d'annulation d'une commande validée par le paiement global ou l'acompte, ces derniers ne seront pas restitués sauf cas de force majeure. Des frais de préparation de commande seront facturés, d'un montant de 10% de la facture validée par LE paiement global ou de l'acompte.

**III. Livraison**

**HEMP it** ne possède pas de service de transport. Elle fait appel à des entreprises extérieures. Elle n'est tenue que par une obligation de moyens concernant les prestations de ces entreprises. Elle ne pourra donc pas être tenue responsable en cas de défaillance de ces dernières.

La livraison est effectuée :

- Soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur, contre décharge
- Soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention de l'acheteur, contre décharge du réceptionnaire
- Soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande, contre décharge

Le bon de commande devra préciser la date souhaitée pour les livraisons. En absence de précision, **HEMP it** ne peut garantir une livraison avant un délai de 15 jours lorsque vous vous manifesterez. Ce délai pourra être allongé si durant ces 15 jours il existe des jours fériés pouvant compliquer la logistique de transport ou si des accidents météorologiques empêchent la circulation des camions.

Le lieu de livraison indiqué dans le bon de commande sera le seul et unique accepté dès lors que la facture pro forma aura été payée.

Les livraisons, hors accord particulier et possibilités de **HEMP it**, ne pourront commencer avant le 1<sup>er</sup> février 2021. Tout accord particulier pour un souhait de livraison plus précoce fera l'objet d'un éventuel calcul des surcoûts entraînés et d'un accord de **HEMP it** après examen de ses possibilités.

Dans tous les cas, la livraison ne pourra être effectuée que sous délai d'1 mois après réception du solde du paiement. Les dépassements des délais de livraison ne peuvent donner lieu ni à dommages et intérêts, ni à retenue, ni à annulation des commandes en cours.

Dans le cas d'erreur ou de mentions partiellement renseignées, **HEMP it** ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'effectuer la livraison dans les délais indiqués lors de la commande.

**Toute réserve concernant la marchandise à l'arrivée (avarie) devra être mentionnée sur le bon de livraison selon la nomenclature précise incluse en annexe.**

Aucune réclamation ne sera prise en compte si le client n'a pas émis de réserves lors de la livraison.

En cas d'absence lors du 1<sup>er</sup> passage du transporteur, des frais de représentations seront facturés au client.

En cas de perte, d'avarie, de retard, pour quelque cause que ce soit, les services de transports sont seuls responsables. Cependant, nous restons à la disposition de nos clients pour appuyer leur réclamation et les aider dans leurs recherches.

**IV. Défauts et délais d'introduction d'une plainte**

L'acheteur doit contrôler les produits achetés au moment de la livraison dans un délai maximum de 3 jours. Ce faisant, l'acheteur doit contrôler si les produits fournis satisfont au contrat, à savoir :

- Si les bons produits ont été livrés
- Si la quantité des produits livrés correspond à ce qui est indiqué sur le bon de livraison
- Si les produits livrés satisfont aux exigences de qualité convenues ou, dans le cas où aucune exigence n'a été convenue, s'ils satisfont aux exigences auxquelles on peut s'attendre en cas d'utilisation normale et/ ou d'usage commercial.

Si l'acheteur constate des défauts ou des déficiences **visibles**, il doit en informer le vendeur par écrit dans les 3 jours ouvrables après livraison, en spécifiant le numéro de lot, le bon de livraison et/ ou les données de facturation.

L'acheteur doit informer le vendeur par écrit des défauts **non visibles** dans les 3 jours ouvrables après leur découverte, en spécifiant le numéro de lot, le bon de livraison et/ ou les données de facturation.

Les plaintes doivent être décrites de façon à ce que le vendeur ou un tiers puisse les vérifier (photographies). Dans ce cas, l'acheteur doit aussi conserver l'historique de l'utilisation des produits et dans l'éventualité de la revente des produits, également au niveau de ses acheteurs. Si l'acheteur ne porte pas plainte dans le délais sus-indiqué, sa plainte ne sera pas examinée et ses droits expireront.

Dans le cas d'un litige permanent entre les parties sur la faculté germinative, l'authenticité et la pureté variétale ainsi que la pureté spécifique et l'état sanitaire, chaque partie peut demander un contrôle auprès de la SNES (Station Nationale de Essais de Semences) ayant son siège social à Beaucozé, Maine et Loire. Les frais de ce contrôle seront supportés par la partie jugée en faute. Cette requête doit être soumise dans un délai de 2 mois à compter de la première notification écrite du problème à l'autre partie. Ce contrôle sera réalisé à partir d'échantillons pris et conservés par le vendeur avant la vente. Le résultat de ce contrôle sera contradictoire pour les deux parties, sans préjudice de leur droit à soumettre les conséquences de ce résultat aux institutions nommées dans l'article V.

## V. Tribunaux compétents

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce d'ANGERS : Greffe du tribunal d'Angers, 19 rue René Rouchy, 49100 ANGERS.

## VI. Réserve de propriété


HEMP it se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au complet paiement du prix. A cet égard, ne constituent pas des paiements, au sens de la présente disposition, la remise de traite ou de tout titre créant une obligation de payer.

Les produits demeurent la propriété de HEMP it jusqu'à la réalisation de l'expédition. Nous vous invitons à conserver votre facture. Elle vous servira en cas de réclamation.

Le vendeur se réserve la faculté de procéder à tout moment à l'inventaire contradictoire des marchandises livrées, et l'acheteur s'engage à laisser au vendeur libre accès à ses locaux. Les marchandises livrées et non payées peuvent être revendiquées même en cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire dans les conditions prévues par les dispositions légales en vigueur. La garantie de réserve de propriété des marchandises non payées se reporte sur toutes les marchandises en stock appartenant au vendeur. Les marchandises premières livrées sont présumées être les premières revendues.

## VII. Marques

### A. Le logo

Le logo HEMP it  et tous les noms de produits et/ou présentations sur les supports de communication de HEMP it sont répertoriés comme marques de HEMP it, de ses filiales, sociétés affiliées, ou concédantes. Toute utilisation non autorisée ou abusive de ces marques est strictement interdite et constituerait une contrefaçon susceptible d'entraîner des poursuites civiles et/ou pénales et/ou une action sur le fondement de la concurrence déloyale.

### B. Reproduction des semences

Toute reproduction par multiplication des semences commerciales certifiées ISTA / OCDE / SOC vendues par HEMP it, ses filiales, sociétés affiliées ou concédantes est strictement interdite. Toute reproduction par multiplication des semences commerciales certifiées de HEMP it sans autorisation expresse de HEMP it et/ou sans autorisation réglementaire sera considérée comme une contrefaçon. HEMP it se réserve le droit d'exercer des poursuites civiles et/ou pénales et/ou une action sur le fondement de la concurrence déloyale. L'acceptation des conditions générales de vente par l'achat des semences commerciales HEMP it, entraîne l'acceptation sans réserve de cette interdiction de reproduction par multiplication.

### C. L'utilisation des semences commerciales HEMP it

Est interdite pour l'exercice du droit d'exception de l'obteneur, à savoir l'utilisation des semences commerciales certifiées HEMP it dans le cadre de programme de sélection en tant que parents et/ou semences de croisement.

Toute utilisation non autorisée ou abusive des semences commerciales HEMP it est strictement interdite et constituerait une contrefaçon entraînant des poursuites civiles et/ou pénales et/ou une action sur le fondement de la concurrence déloyale. L'acceptation des conditions générales de vente par l'achat des semences commerciales HEMP it, entraîne l'acceptation sans réserve de cette interdiction de reproduction par multiplication.

Le fractionnement des sacs commercialisés par la coopérative HEMP it en des quantités différentes de ce qui est mentionné sur le certificat accompagnant chacun des sacs d'origine dégage celle-ci de toute responsabilité d'attester de la qualité de la semence et de la variété commercialisée sous ces nouveaux formats.

Tout certificat ne portant pas les mentions de référence à la coopérative HEMP it dégage celle-ci de toute responsabilité d'attester la marchandise sur les critères ci-dessus évoqués.

## VIII. Protection des données à caractère personnel

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (dite « loi Informatique et Libertés ») et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), des données à caractère personnel concernant les Clients et Utilisateurs font l'objet d'un traitement informatique par HEMP it agissant en qualité de responsable de traitement pour notamment : effectuer des opérations relatives à la gestion des relations commerciales dans le cadre de la fourniture de tout produit et service.

Les types de données concernées sont l'identité des Clients et Utilisateurs, leurs coordonnées postales, téléphoniques et email ainsi que les coordonnées bancaires nécessaires à la facturation de la prestation, ces données sont exclusivement traitées par HEMP it. Ces données ne sont pas transférées ou traitées dans des pays non-membres de l'Espace Économique Européen.

Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées ci-dessus.

Toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de ses données personnelles ou une limitation de leur traitement, du droit d'opposition au traitement de ses données pour des motifs légitimes et du droit de retirer son consentement à tout moment. Enfin, chacun dispose du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et de définir des directives relatives au sort de ses données personnelles après sa mort.

Ces droits peuvent être exercés par courriel à l'adresse : [contact@hemp-it.coop](mailto:contact@hemp-it.coop) ou par courrier à HEMP it, 9, route d'Angers Beaufort-en-Vallée -49 250 Beaufort en Anjou, sous réserve, d'une demande écrite, signée, accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité valide.